

# Sud Rail

## SUD-Rail ne sera pas signataire de l'accord de branche sur les mesures salariales



La fédération SUD-Rail avait réclamé depuis le mois de février la tenue d'une réunion spécifique dans la branche ferroviaire sur des mesures salariales pour répondre à la crise inflationniste que subit le pays, les salarié-e-s et les travailleur-euse-s du rail. Cette réunion de négociation s'est tenue le 14 septembre sous la pression de plus de 1000 Travailleurs-se-s du rail qui avait fait le déplacement pour exiger des patrons de vraies mesures contre l'inflation !

### Pas de mesures exceptionnelles, une revalorisation a minima

### ... On est loin du compte d'un contexte inflationniste !

Bien que la question des mesures exceptionnelles « inflation » soient à l'ordre du jour, le patronat a refusé la moindre avancée sur ce point, renvoyant aux entreprises ferroviaires la responsabilité de telles mesures ! Depuis la signature de l'accord classification et rémunération qui fixait la grille de branche, le SMIC a augmenté 3 fois, c'est plus de 100 euros bruts par mois que le SMIC a pris en moins d'un an. Du coup le SMIC était passé devant la classe d'entrée dans la branche. Cette situation n'est d'ailleurs pas propre à la branche ferroviaire car 80% des grilles de branches sont aujourd'hui sous le SMIC. Période électorale aidant, certains syndicats faisant de mauvaise polémique sur ce sujet, oublient que leurs organisations signent des grilles dans d'autres branches qui se trouvent également aujourd'hui sous le SMIC. Pour rappel la classe d'entrée à la SNCF est la classe 2 !

### Les mesures de la branche.

+800 euros par an pour les classes 1 à 5 et +2,65% pour les classes 6 à 9.

Cela a pour conséquence de faire repasser les minimas devant le SMIC. Donc non, tout cela n'est pas pour rien. Cependant comme ces augmentations sont inférieures aux augmentations des agents contractuels de la SNCF des négociations du 6 juillet, elles n'auront donc pas de conséquences à la SNCF. L'écart entre le SMIC et la classe 2 était de 500 euros lors de la signature de l'accord en décembre 2021, il n'est plus que de 174 euros avec l'avenant. **Après consultation de ses adhérents, car pour SUD-Rail ce sont nos adhérents qui choisissent si l'on signe un accord ou pas**, une très grande majorité s'est prononcée contre la signature de cet avenant. Comme la signature au niveau de la branche est fixée à 30% et que la CFDT et l'UNSA l'ont signé, cet avenant s'appliquera dès septembre 2022.

### Rien n'est perdu, la lutte continue !

#### Maintenant au moins deux RDV salariaux pour les cheminot-e-s

Avec la mise en place d'une branche ferroviaire, il existe maintenant une grille des salaires de branche. Celle-ci est importante car elle fixe les minimums de salaire de l'ensemble des salarié-e-s de la branche et permet d'éviter que le dumping social se fasse via les salaires. Par ailleurs pour les agents contractuels de la SNCF, même s'ils ont eu une grille minimum spécifique à la SNCF, celle-ci dépend en partie de cette grille. En effet si celle-ci augmente de façon importante elle peut obliger la direction à augmenter celle de la SNCF pour les contractuels. Par conséquent les cheminot-e-s auront maintenant un RDV salarial à la SNCF et pour les cheminot-e-s de la branche un RDV salarial de branche.

#### La lutte n'est pas finie !

SUD-Rail a mis la question des salaires au cœur de ses actions revendicatives, le 6 juillet à la SNCF et le 14 septembre au niveau de la branche. D'ici la fin de l'année, nous lancerons de nouvelles initiatives. Nous essayerons de le faire dans l'unité la plus large possible, car les cheminot-e-s méritent mieux que les guerres syndicales stériles.

**EN DÉCEMBRE, 2 NOUVEAUX RDV SALARIAUX !  
AVEC SUD-Rail, PRESENTONS LA NOTE AUX PATRONS !**

Du 17 au 24 novembre 2022

**DANS MON CSE**

**JE VOTE**

**Solidaires**  
**Sud Rail**